



**CORIOLIS INFRASTRUCTURES
ASSOCIATION DE COMMUNES
POUR LA POLITIQUE CULTURELLE
DANS L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG**

Fribourg

**Rapport du réviseur des comptes annuels
pour l'exercice 2022**

Rapport du réviseur des comptes annuels
A l'Assemblée des délégués
Coriolis Infrastructures – Association de communes pour
la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg, Fribourg

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Coriolis Infrastructures – Association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultats et le compte d'investissements.

Selon notre appréciation, les comptes annuels sont conformes à la loi sur les finances communales (LFCo) et à l'ordonnance sur les finances communales (OFCo).

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux dispositions légales cantonales, à la directive du service des communes 10 / 2020 (directive 10 / 2020), aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH) et à la recommandation d'audit suisse 60. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur des comptes annuels relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport.

Nous sommes indépendants de Coriolis Infrastructures – Association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération de Fribourg, conformément aux dispositions légales cantonales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de l'Assemblée des délégués relatives aux comptes annuels

L'Assemblée des délégués est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, l'Assemblée des délégués est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilités du réviseur des comptes annuels relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales, à la directive 10 / 2020, aux NA-CH et à la RA-60 permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales, à la directive 10 / 2020, aux NA-CH et à la RA-60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 62 al. 2 let. d) et à la Norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels avait été appliqué sur les points essentiels des processus analysés, mais n'était pas suffisamment documenté et ne couvrait pas de manière détaillée une analyse des risques relatifs à chaque processus.

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits importants présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Villars-sur-Glâne, le 2 juin 2023

NBA Audit SA



T. Demaison

Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



G. Julmy

Expert-réviseur agréé

Annexes

- I Bilan
- II Compte de fonctionnement
- III Compte d'investissement
- IV Annexe



BILAN AU 31.12.22

Adopté par le Comité de direction - 29.03.2023
A adopter par l'Assemblée des délégués.e.s - 14.06.2023

Compte	Désignation	Bilan au 31.12.2022		Bilan au 31.12.2021	
		Actif	Passif	Actif	Passif
1	Actif				
10020.01	BCF 30.01.153.496-01	1'450'813.30		1'167'105.50	
10020.02	BCF 30.01.156.277-09	61'338.70		61'332.55	
10020.03	BCF 30.01.156.278-06	188.80		188.80	
10110.01	Actifs transitoires	176'426.20		250'000.00	
10110.02	Avance sur subv. infrastructures (emprunt)			500'000.00	
10110.03	Avance sur subv. infrastructures (Mummenschanz)	500'000.00		500'000.00	
2	Passif				
20410.00	Passifs transitoires		241'034.15		107'336.85
20810.00	Réserve rénovation et entretien		790'000.00		719'582.05
20640.01	Prêt bancaire (optimisation Equilibre 15.04.2012)		0.00		500'000.00
20640.02	Prêt bancaire (salle Mummenschanz)		500'000.00		500'000.00
29200.00	Capital social		60'000.00		60'000.00
29990.00	Bénéfice reporté		591'707.95		329'556.75
29900.00	Résultat de l'exercice		6'024.90		262'151.20
	TOTAUX	2'188'767.00	2'188'767.00	2'478'626.85	2'478'626.85

Fortune au 01.01.2023 : 597'732.85

COMPTE DE RESULTAT ET D'INVESTISSEMENT 2022

Adopté par le Comité de direction - 29.03.2023
à adoper par l'Assemblée des délégué.e.s le 14.06.23

COMPTE DE RESULTAT 2022

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Charges						
0110.3000.00	Jetons de présence	13'230.00				24'293.00	
0220.3130.01	Mandats administratifs et divers	137'876.10		135'000.00		133'628.00	
0220.31	Frais administratifs	22'002.62		15'000.00		5'385.00	
0220.3134.00	ECAB - assurance bâtiment	52'006.95		49'000.00		56'915.35	
3229.3511.00	Attribution à la Réserve rénovation et entretien	323'023.80		107'100.00		44'557.40	
3229.3612.01	Entretien des infrastructures E-N	17'744.90		45'000.00			
3229.3612.03	Diminution Actif transitoire - Rbt Infra. Equilibre	500'000.00		500'000.00		500'000.00	
3229.3636.00	Frais d'exploitation Fondation E-N	1'955'000.00		1'955'000.00		1'500'000.00	
3229.3636.01	Renouvellement équipement Fondation E-N	70'000.00		70'000.00		70'000.00	
3229.3636.02	Autres participations invest. Infrastructures	2'000.00		175'000.00		99'837.00	
3229.3636.03	CULTURE2030 - politique culturelle	5'000.00		20'000.00		0.00	
9610.3401.00	Intérêts (sur l'emprunt de 5 mios)	2'552.10		2'916.70		11'916.70	
9610.3401.00	Intérêts (sur l'emprunt de 500'000)	9'750.00		9'750.00		9'500.00	
	Produits						
3229.4511.00	Partic. Réserve rénovation et entretien				0.00		
3229.4612.00	Participation des communes (32.50/hab)		1'999'790.00		1'999'790.00		1'998'295.00
3229.4612.01	Participation de communes tiers				10'000.00		10'000.00
3229.4614.00	Apport du Casino 12,5% PNJ		1'116'415.22		1'000'000.00		709'881.00
9610.4400.00	Intérêts bancaires		6.15				7.65
	Totaux	3'110'186.47	3'116'211.37	3'083'766.70	3'009'790.00	2'456'032.45	2'718'183.65
29900.00	Résultat (+ bénéfice / - déficit)	6'024.90		-73'976.70		262'151.20	

COMPTE D'INVESTISSEMENT 2022

Compte	Désignation	Comptes 2022		Budget 2022		Comptes 2021	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	Charges						
3229.3612.02	Rénovation infrastructures: Nuithonie + Equilibre	252'605.85		42'900.00		109'157.60	
	Produits						
3229.4511.00	Partic. Réserve rénovation et entretien		252'605.85		42'900.00		109'157.60
	Totaux	252'605.85	252'605.85	42'900.00	42'900.00	109'157.60	109'157.60
29900.00	Résultat (+ bénéfice / - déficit)	0.00		0.00		0.00	

	01.01.2023	01.01.2022
Fortune après investissement	597'732.85	591'707.95
Réserve rénovation et entretien après investissement	790'000.00	719'582.05



TABLEAU DE FLUX AU 31.12.22

	31.12.2022
Résultat total du compte de résultats	6'024.90
- Augmentation / + diminution des créances ou des engagements courants	-
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours	-
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	73'573.00
+ Pertes/-bénéfices sur la vente du PF ou pertes / bénéfice de change	-
+ Augmentation/-diminution des engagés courants (CC, créanciers)	-
+ Augmentation/-diminution des provisions	70'417.95
+ Augmentation/-diminution des passifs de régularisation	133'697.30
+ Augmentation/-prélèvements d'engagements pour les financements spéciaux, fonds, préfinancement	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle (FTO)	283'713.15
+ Remboursements de prêts et de participation	500'000.00
+ Subventions acquises	-
+Subventions à redistribuer	-
Recettes du comptes des investissements ayant une influence sur les liquidités	500'000.00
- Immobilisation corporelles	-
- Prêts et participations	-
- Propres subvention d'investissement	-
-Subventions d'investissement redistribuées	-
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA (FTI)	500'000.00
-Augmentation/+diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du PF (à CT)	-
-Augmentation/+diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du PF (à LT)	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF (FTP)	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement (FTI+P))	500'000.00
+Augmentation /-diminution des engagements financiers à LT	-
+Augmentation /-diminution des engagements financiers à CT	-
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement (FTF)	-
Variation des liquidités et placements à court terme (FTO)+(FTI+P)+(FTF)	283'713.95



ANNEXE AU COMPTES ANNUELS AU 31.12.22

- 1. Limite d'activation des immobilisations corporelles**
La limite d'activation des immobilisations corporelles est de CHF 25'000.-
- 2. Règles de présentation des comptes**
Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes de la Lfco et de son ordonnance d'application (Ofco). Le tableau de flux de trésorerie comparatif au 31.12.2021 n'est pas présenté.
- 3. Situation du capital propre au 31.12.2022**
Au 31.12.2022, le capital propre de l'association de commune est de CHF 657'732.85 (inclus résultat de l'exercice).
- 4. Etat des provision au 31.12.2022**
Au 31.12.2022, la provision pour entretien et rénovation est de CHF 790'000.- (inclus attribution de l'année).
- 5. Tableau des participations et des garanties**
Néant
- 6. Tableau des immobilisations et placements de capitaux**
Néant
- 7. Indication relative aux engagements hors bilan**
L'association de commune Coriolis Infrastructure n'a pas d'engagements hors bilan au 31.12.2022.
- 8. Indicateurs financiers**
Néant